

IN WITNESS WHEREOF, the undersigned, duly authorized by their respective Governments, have signed this Agreement.

DONE in duplicate at Khartoum, this 16th day of September 1979, in English and French, each version being equally authentic.

EN FOI DE QUOI, les soussignés, dûment autorisés par leurs Gouvernements respectifs, ont signé le présent Accord.

FAIT en deux exemplaires à Khartoum, ce 16^{ième} jour de septembre 1979, en français et en anglais, chaque version faisant également foi.

JEAN-MARIE DERY

For the Government of Canada
Pour le Gouvernement du Canada

NASR AL-DIN MUSTAFA

For the Government of Sudan
Pour le Gouvernement du Soudan